ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Monuments historiques

Question écrite n° 44430

Texte de la question

M. Denis Merville attire l'attention de M. le ministre de la culture sur les problemes de restauration et de valorisation du patrimoine monumental du departement de la Seine-Maritime. Il observe que le parc departemental, qui est riche en edifices de dimensions considerables qui n'ont pas leur equivalent au plan national, fait partie integrante de l'identite du departement et contribue a la qualite du cadre de vie. Or, le bilan, effectue par la direction du patrimoine du ministere de la culture, a souligne la situation alarmante du departement de la Seine-Maritime, qui, apres Paris, se place en tete des departements francais pour le montant des travaux urgents devant etre effectues sur les monuments n'appartenant pas a l'Etat. Cette situation preoccupante se retrouve au plan regional, puisque la Haute-Normandie est la region de France, dont la dotation budgetaire est la plus eloignee du montant des besoins urgents. Il apparait en effet que la region Haute-Normandie voit ses besoins d'urgence satisfaits quasiment deux fois moins rapidement qu'ils ne le sont au plan national (le rapport urgence/dotation y est de 6,11 contre 3,96 en moyenne nationale). Pourtant, il lui rappelle qu'au seul plan departemental, s'agissant de la Seine-Maritime, le chiffre d'affaires du patrimoine protege au titre des monuments historiques est de 90 millions de francs et qu'il genere environ 500 emplois indirects. C'est pourquoi, il lui demande de bien vouloir lui faire connaitre les mesures que le Gouvernement entend prendre, notamment du point de vue des dotations d'urgence, afin que le patrimoine normand puisse etre preserve et mis en valeur.

Texte de la réponse

Le ministre de la culture precise a l'honorable parlementaire que la fixation des dotations deconcentrees initiales de la region Haute-Normandie pour l'exercice 1996 dans le domaine des monuments historiques n'appartenant pas a l'Etat tenait compte du montant important des urgences constate dans cette region. Compte tenu du reequilibrage prevu, la situation relative de la region Haute-Normandie aura ete amelioree. Il convient, par ailleurs, d'observer que le bilan auquel se refere l'honorable parlementaire a ete effectue en 1995. Le reequilibrage des dotations deconcentrees en faveur de certaines regions ne peut se concevoir que de maniere progressive. En outre, le montant des urgences constate dans une region ne peut etre le seul critere retenu dans la determination des enveloppes regionales. Le taux de consommation des credits est un autre critere important, qui peut conduire a temperer sinon a differer la prise en compte du critere precedent. Le ministre de la culture indique par ailleurs a l'honorable parlementaire que des credits importants ont ete degages, hors dotation deconcentree, pour des operations exceptionnelles concernant des monuments de Seine-Maritime. Il s'est agi en 1995 de deux etudes sur le chateau d'Eu et l'eglise Saint-Maclou de Rouen (1 MF), de la restauration de la chapelle du lycee Corneille (4 MF) et de l'hotel de Bourgtheroule (1 MF) a Rouen, et en 1996 de travaux de consolidation et de couverture de l'ancienne abbaye de Valmont (4,5 MF). L'eglise Saint-Jacques de Dieppe continuera a beneficier de tels credits en 1997 et 1998, pour la restauration de son transept nord.

Données clés

Auteur : M. Merville Denis

Circonscription : - RPR
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 44430
Rubrique : Patrimoine
Ministère interrogé : culture
Ministère attributaire : culture

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 28 octobre 1996, page 5604
Réponse publiée le : 30 décembre 1996, page 6869